

Monsieur

La affaire de laquelle j'avois escrit a SA. est de
sy petite consideration que comme es services
may qu'en ceste occasion la elle eust tant soit peu
contraint ses bonnes et raisonnables inclinations
en ma faveur aussy penseroije abuser de la
votre et de l'honneur de l'Amitie de laquelle il
m'us plait de m'obliger. sy ie la vois employee en
chose de sy petite importance de conserver un
j'ay fait a vous supplie tres humblement. Monsieur
de me faire l'honneur de me conserver celle
quit m'us plait de me promettre en ceste affaire
lors quit se presentera quelque autre occasion ou
SA. me pourra plus advantageusement honorer
des 4 témoignages de sa Bienveillance et que la
faveur de votre assistance ne pourra estre plus
utile et prunuy me repentant extrêmement
votre obligation s'achery aux occasions de vous
servir de vos 4 témoignes que ie puis tant de
bon ventablement. et sans compliment.

Monsieur

A La Haye ce 18 d'octobre
1641

Votre tres humble et tres obeissant
serviteur
M. de Harant

De SA.
De ses favoris de mande luy prouver
rester en vos garnisons pour le commandement.



[Faint, illegible handwritten text in a cursive script, likely Dutch, covering the majority of the page.]

A Monsieur

Monsieur de Zulacum

A La Haye

